

Séance du 13 janvier 2026

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le treize janvier deux mille vingt-six à neuf heures trente-cinq, à la Salle exécutive Norbert-Brousseau de l'hôtel de ville, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Olivier Biron, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président Steven Blaney.

Est absent : le membre du comité exécutif Benoit Forget-Chiasson.

Assistent à la séance : David Boudreault, Directeur général adjoint – planification intégrée du territoire (partiellement), Suzanne Breton, Directrice générale adjointe – services à la communauté et intelligence d'affaires par intérim (partiellement), Dominic Deslauriers, Directeur général, Jean Sébastien Gagnon, Directeur général adjoint - sécurité publique et affaires corporatives (partiellement), René Gagnon, Directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, Greffière.

CE2701

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 13 janvier 2026.

CE2702

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 du comité exécutif.

CE2703

Nomination d'une assistante-trésorière à la Direction des finances et de la trésorerie

Document d'aide à la décision [FIN-TRE-2025-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Josée Pelletier, Cheffe du service à la comptabilité et performance financière, à titre d'assistante-trésorière, et ce, à compter du 27 janvier 2026, en sus de ses fonctions actuelles.

CE2704

Dépôt des listes de déboursés pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2026-007](#)

Les listes de déboursés pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-007, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2705

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025 et des listes des crédits additionnels pour la même période
Document d'aide à la décision [FIN-2026-008](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-008, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2706

Attribution du contrat relatif à la collecte, au transport et au traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'écocentre
Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-008](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la collecte, au transport et au traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'écocentre (appel d'offres 2025-50-39), à Triumvirate environmental inc., pour une dépense estimée à 288 455,40 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2707

Désistement total de la procédure d'expropriation d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec (rue Perreault, secteur du Parc industriel Perreault) et modification de la résolution CV-2021-06-22 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec (Parc industriel Perreault) et financement afférent »
Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le désistement total de la procédure d'expropriation d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec (rue Perreault, secteur du Parc industriel Perreault), publiée au registre foncier le 24 novembre 2021 sous le numéro 26 841 796, jointe au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-012, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures de désistement total d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-06-22 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec (Parc industriel Perreault) et financement afférent » par l'ajout au deuxième alinéa des mots « et de toute autre dépense nécessaire que l'acquisition ait lieu ou non. ».

CE2708

Avenant 3 à l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir

avec Mon quartier de Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2026-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure l'avenant 3 à l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec Mon quartier de Lévis, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-002, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2709 modifié par CE2803

Autorisation à Carnaval de Québec inc. relative à la tenue d'un évènement et mandats afférents à la Direction du développement économique et de la promotion

Document d'aide à la décision [DEV-2026-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser Carnaval de Québec inc. à utiliser une partie du quai Paquet pour la tenue de l'évènement de la course en canot à glace pour l'édition 2026, indiquée au sommaire décisionnel DEV-2026-006.

Sous réserve de l'autorisation par le conseil de la Ville quant à la tenue de l'évènement, il est également résolu de mandater en conséquence la Direction du développement économique et de la promotion à conclure une entente pour l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Carnaval de Québec inc., dans le cadre de la course en canot à glace de l'édition 2026, de la valeur estimée des services indiquée au sommaire décisionnel DEV-2026-006, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu de mandater en conséquence la Direction du développement économique et de la promotion à conclure une entente pour l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Corporation la grande virée, dans le cadre de La grande virée des canotiers et canotières de l'édition 2026, de la valeur estimée des services indiquée au sommaire décisionnel DEV-2026-006, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2710

Dépôt et adoption du budget 2026 et du programme des immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Lévis et autorisations afférentes

Document d'aide à la décision [TMD-2026-003](#)

Le budget 2026 et le programme des immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Lévis, joints au sommaire décisionnel TMD-2026-003, sont déposés à titre de reddition de compte et d'information, dans les délais prescrits par la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.

Il est résolu de déposer ce budget 2026 et ce programme des immobilisations 2026-2035 de cette société à une prochaine séance du conseil de la Ville.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le budget 2026 de la Société de transport de Lévis, adopté par la résolution 2025-124 de cette société, jointe au sommaire décisionnel TMD-2026-003.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Société de transport de Lévis à effectuer, à l'intérieur de son budget 2026, des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif maximum de 1 000 000\$, sous réserve de la transmission d'un rapport des virements effectués par cette société au conseil de la Ville.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le programme des immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Lévis, adopté par la résolution 2025-125 de cette société, jointe au sommaire décisionnel TMD-2026-003.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la transmission de la présente résolution à la Société de transport de Lévis et au ministre des Transports et de la Mobilité durable.

CE2711

Options de renouvellement du contrat relatif à l'entretien ménager de divers bâtiments

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-006](#)

Il est résolu d'exercer les options de renouvellement de trois ans du contrat relatif à l'entretien ménager de divers bâtiments numéro 2020-55-113, pour les groupes 14 et 16, aux montants de 270 073,06 \$ et de 294 849,52 \$, avant TPS et TVQ, excluant l'indexation prévue au contrat, le tout conformément aux conditions de ce contrat et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE2712

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'ameublements

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-016](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative à l'acquisition d'ameublements, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans par versements égaux, et ce, à compter de l'année 2027 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE2713

Mainlevée et radiation d'un droit de résolution affectant le lot 6 357 985 du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une mainlevée d'un droit de résolution affectant le lot 6 357 985 du cadastre du Québec (rue Albert-Dion, secteur Lévis), de consentir à la radiation de l'inscription du droit de

résolution lié à la clause résolutoire prévue à l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 25 521 198, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2714

Financement de la dépense relative à la mise à niveau du bâtiment administratif situé au 996, rue de la Concorde

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-008](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la mise à niveau du bâtiment administratif situé au 996, rue de la Concorde, décrite au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-008, au montant maximum de 400 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-70.

CE2715

Financement de la dépense relative à l'optimisation du bâtiment d'entrepôt Taniata et de l'aménagement de l'immeuble situé au 475, 3^e Avenue

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-009](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'optimisation du bâtiment d'entrepôt Taniata et à l'aménagement de l'immeuble situé au 475, 3^e Avenue, décrits au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-009, au montant maximum de 250 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-70.

CE2716

Vente des lots 6 672 972 et 6 672 971 du cadastre du Québec (situés au 125, rue Saint-Dominique), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-011](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat numéro 1 au montant de 219 000\$ et de refuser l'offre d'achat numéro 2 pour la vente des lots 6 672 972 et 6 672 971 du cadastre du Québec, situés au 125, rue Saint-Dominique, jointes au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-011, d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, d'affecter le produit de la vente de ces lots à la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et des espaces de travail de l'ensemble du personnel et de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leur vente.

CE2717

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Connexion emploi ressources femmes (immeuble situé au

102-1201, rue Charles-Rodrigue, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2026-001](#)

Il est résolu de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Connexion emploi ressources femmes concernant son immeuble situé au 102-1201, rue Charles-Rodrigue, Lévis (Québec) G6W 0N1, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2718

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (immeuble situé au 5501, rue Saint-Georges, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2026-002](#)

Il est résolu de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches concernant son immeuble situé au 5501, rue Saint-Georges, Lévis (Québec) G6V 4M7, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2719

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Espace mélilot (immeuble situé au 1201, rue Charles-Rodrigue, appartements 201 à 406, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2026-003](#)

Il est résolu de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Espace mélilot concernant son immeuble situé au 1201, rue Charles-Rodrigue, appartements 201 à 406, Lévis (Québec) G6W 0N1, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2720

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Atelier occupationnel Rive-Sud inc. (immeuble situé au 4275, boulevard Guillaume-Couture, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2026-004](#)

Il est résolu de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Atelier occupationnel Rive-Sud inc. concernant son immeuble situé au 4275, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec)

G6W 6M9, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2721

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Service d'entraide Bernières-Saint-Nicolas inc. (immeuble situé au 1430, route Marie-Victorin, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2026-005](#)

Il est résolu de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Service d'entraide Bernières-Saint-Nicolas inc. concernant son immeuble situé au 1430, route Marie-Victorin, Lévis (Québec) G7A 4G7, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2722

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Service d'entraide de Saint-Rédempteur inc. (immeuble situé au 2385, route des Rivières, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2026-006](#)

Il est résolu de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Service d'entraide de Saint-Rédempteur inc. concernant son immeuble situé au 2385, route des Rivières, Lévis (Québec) G6K 1E9, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE2723

Cession d'un lot de casques périmés et inutilisables

Document d'aide à la décision [INC-2026-001](#)

Il est résolu de céder, à titre gratuit, un lot de casques périmés et inutilisables au Réseau d'accueil des agentes et agents de la paix la vigile, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE2724

Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville révisé pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [GRE-2025-061-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville révisé pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel GRE-2025-061-R-1.

CE2725

Option de renouvellement du contrat relatif à l'entretien ménager de divers bâtiments

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-003](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement de trois ans du contrat relatif à l'entretien ménager de divers bâtiments numéro 2023-55-111, pour le groupe 9, pour une dépense estimée à 376 976 55 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation prévue au contrat, le tout conformément aux conditions de ce contrat et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE2726

Attribution du contrat relatif à l'entretien et l'inspection des ascenseurs

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-009](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à l'entretien et l'inspection des ascenseurs (appel d'offres 2025-50-113), à Otis Canada inc., pour une dépense estimée à 308 733 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2727

Option de renouvellement du contrat relatif au service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Breakeyville)

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-012](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat relatif au service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Breakeyville) numéro 2022-50-51, à compter du 22 septembre 2026, pour une dépense estimée à 695 728,93 \$, avant TPS et TVQ, excluant l'indexation prévue, le tout conformément aux conditions de ce contrat et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE2728

Attribution du contrat relatif à la location de camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral automatisé sans opératrice ou opérateur

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-015](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la location de camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral automatisé sans opératrice ou opérateur (appel d'offres 2025-50-111), pour le lot 1, à Camion excellence peterbilt inc., pour une dépense estimée à 499 181,20 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trente-cinq mois, conformément au devis et à sa soumission.

CE2729

Option de renouvellement du contrat relatif au service de déneigement, du déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-017](#)

Il est résolu de ne pas exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat relatif au service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre) numéro 2022-50-89, à compter du 1^{er} octobre 2026, pour une dépense totale estimée à 1 471 275,30 \$, avant TPS et TVQ, excluant l'indexation prévue, le tout conformément aux conditions de ce contrat et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE2730

Rapport des coûts d'entretien de la route verte pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2025

Document d'aide à la décision [DEI-2026-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le rapport des coûts d'entretien de la route verte pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2025, dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la route verte 2025, joint au sommaire décisionnel DEI-2026-001.

CE2731

Avis de motion du Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-004.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 50 000 000 \$, d'un terme de quinze ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE2732

Adoption du Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

Document d'aide à la décision [FIN-2026-004](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de

recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-004.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour le règlement d'emprunt.

CE2733

Adoption du Règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2889 à partir de la zone M2888 et d'une partie des zones H2885 et M2882 à proximité de la rue de l'Hôtel-Des-Plaines et de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2968, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-002.

CE2734

Renouvellement de la convention collective des professionnels syndiqués à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927
Document d'aide à la décision [GCH-2026-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la convention collective des professionnels syndiqués, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, jointe au sommaire décisionnel GCH-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2735

Embauche d'un Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique
Document d'aide à la décision [GCH-2026-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher Denis Deschênes au poste de Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, joint au sommaire décisionnel GCH-2026-001.

CE2736

Ajustement structurel à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique et à la Direction de la planification stratégique

et de l'amélioration continue

Document d'aide à la décision [GCH-2026-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'ajustement structurel à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique et à la Direction de la planification stratégique et de l'amélioration continue et d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, décrits au sommaire décisionnel GCH-2026-004.

CE2737

Nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Anne Carrier à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans débutant au moment de l'adoption de la présente résolution.

CE2738

Dépense relative à trois unités additionnelles de supplément au loyer du programme de supplément au loyer Québec au bénéfice d'Espace mélilot

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la dépense relative à trois unités additionnelles de supplément au loyer du programme de supplément au loyer Québec au bénéfice d'Espace mélilot, pour 10 % de l'aide financière accordée aux bénéficiaires.

CE2739

Financement de la dépense relative à la mise à niveau d'équipements d'intervention et à l'acquisition de détecteurs de gaz, au remplacement des appareils respiratoires et des accessoires associés, à l'aménagement d'infrastructures de formation, à l'aménagement d'un centre technique d'entretien des équipements de sécurité incendie et au remplacement d'équipements de protection individuelle

Document d'aide à la décision [INC-2026-002](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative à la mise à niveau d'équipements d'intervention, décrite au sommaire décisionnel INC-2026-002, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2027 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est enfin résolu de financer la dépense relative à l'acquisition de détecteurs de gaz, au remplacement des appareils respiratoires et des accessoires associés, à l'aménagement d'infrastructures de formation, à l'aménagement d'un centre technique d'entretien des équipements de sécurité incendie et au remplacement d'équipements de protection individuelle, décrits au sommaire décisionnel INC-

2026-002, au montant maximum de 3 060 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-69.

CE2740

Avis de motion du Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-005.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 20 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE2741

Adoption du Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

Document d'aide à la décision [FIN-2026-005](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-005.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour le règlement d'emprunt.

CE2742

Avis de motion du Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera

soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-006.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE2743

Adoption du Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

Document d'aide à la décision [FIN-2026-006](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-006.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour le règlement d'emprunt.

CE2744

Adoption du Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à permettre les bâtiments en toile pour les usages agricoles situés en zone agricole)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-105](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2927, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2025-105.

CE2745

Dépôt d'une demande d'aide financière au programme Accélérer la transition climatique locale, volet 2, et autorisation de signature

Document d'aide à la décision [ENV-PE-2026-001](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme Accélérer la transition climatique locale, planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Accélérer la transition climatique locale, volet 2, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- d'attester que tous les projets de la programmation déposés en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville ou aux projets de la programmation;
- de s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;
- d'autoriser la Directrice de l'environnement, et sa remplaçante ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- d'autoriser la transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par la Ville.

CE2746

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 13.

Steven Blaney, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire